

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

Un certain nombre d'entre nous sont non seulement députés, mais également agriculteurs. Ils ont diversifié leurs activités parce qu'ils sont tournés vers le progrès. Comme ils savent qu'ils doivent faire face aux exigences financières de leur exploitation agricole, ils ne peuvent pas se soumettre entièrement au contrôle d'un seul et même organisme. Je leur recommande ainsi qu'aux députés ministériels d'adopter cet amendement. Je ne sais pas encore si le gouvernement compte lui donner son appui et j'espère qu'un représentant du gouvernement se prononcera non seulement en faveur de cet amendement, mais aussi de la Commission canadienne du blé, de l'administrateur et du développement du potentiel des Prairies. Si le gouvernement coopère, je suis sûr que cet amendement pourra être adopté avant la fin de ce débat.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire à l'appui de la motion n° 39. Je suis un peu las d'entendre les députés du NPD se plaindre sans cesse des multinationales et des grandes sociétés. D'après eux, elles ne font rien de bien, mais quand il s'agit d'une des plus importantes sociétés canadiennes, tout est parfait. Je ne pense pas qu'un monopole d'État soit meilleur qu'un monopole privé. Le monopole d'État a sa place, d'accord, mais il faut voir comment fonctionne un monopole comme la Société canadienne des postes. La situation est telle que la Société ne souffre aucun concurrent, y compris les services de messageries. En fait, la Société s'infiltré dans ce secteur. La société d'État a sa raison d'être, mais comme toute autre société, elle peut prendre trop d'ampleur et s'enliser dans la bureaucratie.

Bien que j'appuie la Commission canadienne du blé, je ne prise guère certains de ses procédés. Elle n'a pas toujours défendu la cause des producteurs—en fait, elle les poursuit en justice. Je l'appuie, mais ses décisions ne sont pas toutes judicieuses. Il faudrait examiner soigneusement ses activités afin de s'assurer qu'elle ne deviendra pas un monopole bureaucratique géant qui va écraser les agriculteurs comme le font d'autres sociétés.

J'en ai un exemple, et j'espère que c'était la dernière fois que la Commission du blé a agi de la sorte. En 1978, la récolte a été tellement bonne en Alberta qu'il n'y avait pas assez de greniers pour l'entreposer ni assez de trains pour l'expédier aux marchés. Finalement, les sociétés ferroviaires ont pu en transporter assez pour faire un peu de place dans les greniers. Mais la Commission du blé a dit aux producteurs qu'ils ne pouvaient pas entreposer leur excédent de blé dans les greniers. La récolte avait été excellente dans la région—surtout du blé de première qualité—mais on manquait d'entrepôts. Qu'ont fait les agriculteurs de la région? Ils se sont rendus chez l'agent d'élevateur du Syndicat du blé de l'Alberta et lui ont dit: «Vous avez amplement d'espace dans votre élévateur, alors pourquoi ne pas entreposer notre blé?» Il a répondu: «C'est une bonne idée. Nous pouvons l'entreposer et vous paierez un loyer mensuel pour ce service.» Cependant, la Commission a décidé que toute quantité de grain supérieure au contingent et entreposée dans l'élévateur était un excédent. Tout le grain entreposé au-delà du contingent était excédentaire.

• (1115)

Monsieur le Président, l'élévateur était presque vide, le Syndicat du blé de l'Alberta était prêt à se charger du blé et l'agriculteur était disposé à payer les frais d'entreposage. Quel autre choix les agriculteurs avaient-ils? La seule chose qu'ils pouvaient faire, c'était de l'empiler sur le sol, quittes à en perdre jusqu'à 10 p. 100. Les agriculteurs ont acheté les tickets d'entreposage. Ceux-ci ont été émis et les agriculteurs ont réglé les frais d'entreposage de leur blé. Mais la Commission canadienne du blé est venue leur dire: «C'est là un surplus; vous ne respectez pas les quotas». Il vaudrait mieux stocker le blé à l'extérieur, quitte à ce que vous en perdiez 10 pour 100.

**M. Bloomfield:** C'est une honte!

**M. Taylor:** Voilà ce qu'a dit la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs n'ont pas trouvé cela raisonnable, ni d'ailleurs le préposé à l'élévateur. Les agriculteurs ont payé les frais d'entreposage. Ils ont pesé tout le grain emmagasiné dans l'élévateur. Mais qu'a fait la Commission canadienne du blé? Elle a entamé des poursuites contre les producteurs.

**M. Bloomfield:** C'est une honte!

**M. Taylor:** Le député parle d'un monopole géant! La Commission canadienne du blé a agi là aussi sinon plus mal que ne l'a jamais fait une multinationale pétrolière. La Commission canadienne du blé a intenté des poursuites contre ces agriculteurs. Le responsable du Syndicat du blé de l'Alberta a dit de vive voix au préposé à l'élévateur qu'il était libre de payer ou non le grain étant donné que le délit avait déjà été commis. Plus de 70,000 boisseaux d'orge n'avaient pas encore été payés. Qu'a fait la Commission canadienne du blé? Elle a envoyé la GRC confisquer les tickets émis pour l'entreposage de l'orge dans l'élévateur. Cet orge appartenait aux agriculteurs, à ces producteurs.

**Des voix:** Exactement.

**M. Taylor:** Et même si les poursuites étaient justifiées, l'orge n'en appartenait pas moins aux producteurs et on aurait dû le leur payer. Mais la Commission canadienne du blé a mis des mois avant de laisser les agriculteurs toucher leur dû. Entre-temps, elle les a traînés en cour. Beaucoup d'agriculteurs n'ont pas les moyens d'assumer des frais de cour. Ce sont des producteurs, des producteurs céréaliers. Mais les agriculteurs ont quand même dû retenir les services d'avocats. D'aucuns se sont résignés et ont préféré tout simplement s'avouer coupables et payer l'amende. Mais l'un d'eux a dit: «Jamais de la vie! Je ne me résignerai pas. J'ai raison. Je ne vais pas détruire mon blé». La Commission canadienne du blé a été créée pour assurer une commercialisation régulière pour le compte du producteur.

**Une voix:** Dites toute la vérité.

**M. Taylor:** Certes, les néo-démocrates protestent. Ils ne veulent pas le bien des producteurs, mais plutôt celui de la Commission.

**Des voix:** Bravo!

**M. Taylor:** Je suis du côté du producteur. Que la société géante soit le Syndicat du blé ou l'Imperial Oil, je serai toujours du côté du producteur, du côté de l'homme du peuple, et les néo-démocrates n'ont qu'à se le tenir pour dit.